

Région	Acteurs	Véhicules		Exonération de la taxe d'immatriculation	IRVE	Deux-roues	Lien
		Particuliers	Personnes morales				
Auvergne Rhône-Alpes	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Métropole de Lyon		Pendant 3 ans à partir de février 2019 : - Poids-lourd PTAC > 3,5t : électrique : 10 000 € ; hydrogène : 13 000 € - Véhicule utilitaire léger : électrique : 5 000 € ; hydrogène : 8 000 €				https://met.grandlyon.com/la-zone-faibles-emissions-en-5-questions/
	Métropole de Grenoble		Jusqu'en 2020 avec possibilité de révision fin 2019, pour les entreprises de moins de 250 salariés, groupements d'entreprises, SCI, associations et professions libérales : - Véhicule utilitaire léger ≤ 2,5t : électrique : 3 000 € ; hydrogène : 5 000 € - Véhicule utilitaire léger > 2,5t et poids-lourd ≤ 7t : électrique ou hydrogène : 6 000 € - Poids-lourd > 7t : électrique ou hydrogène 10 000 €				https://www.lametro.fr/658-subvention-pour-l-achat-d-un-vehicule-moins-polluant.htm
	Roannais Agglomération					Aide de 200 € (limite de 20 % du prix d'achat HT) pour les particuliers acquérant un deux-roues électrique neuf dans un commerce sélectionné sur le territoire.	https://www.agglo-roanne.fr/leadm/AggloRoanne.fr/6_Documents/Magazines/Roannais_Agglomeration/2019/Roannais_Mag_mars_2019.pdf.pdf
	Communes couvertes par le PPA de la Vallée de l'Arve		Aide fonction de l'énergie et du poids total autorisé en charge : - Electrique : 3 000 € jusqu'à 2,5 tonnes ; 5 000 € entre 2,5 et 3,5 tonnes - Hydrogène : 12 000 €				https://www.auvergnehonealpes.fr/aide/147/289-acquisition-de-vehicules-propres-sur-la-vallee-de-l-arve-environnement-energie.htm
	Ville d'Alx-les-Bains					30 % (limite de 400 €)	https://www.amesains.fr/Cadre-ave
	Ville de La Motte Servolex					20 % (limite de 300 €)	http://www.mairie-lamotteservolex.fr/files_directory/DossierR20de%20subvention%20VE-SPC%3A%20liant.pdf
Bourgogne Franche-Comté	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr
	Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne		Communes ayant délégué leurs compétences au SDEY : - 2 700 € pour l'acquisition d'un premier véhicule électrique				https://www.sdey.fr/le-sdey-aide-les-communes-pour-l-achat-de-leur-1er-vehicule-electrique/
	Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort		Collectivités locales, groupements, coopératives, associations d'usagers ou d'habitants, entreprises pour le développement d'un service d'autopartage : - 50 % du coût d'achat HT et autres aides déduites (limite de 15 000 €)				https://www.bourgogne-franche-comte.eu/AIDE-Autopartage-achat-de-vehicules-electriques-ou-GPL-dans-un-systeme-d-autopartage,1131.gda:520.gdadep:25.gdabfc.fc
Bretagne	Région			50%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Centre Val de Loire	Saint Maur	La Commune offre un bonus de 1000€ pour un véhicule électrique neuf aux particuliers résidant sur le territoire communal depuis au moins 3 ans (cumulable avec le bonus de l'Etat). - Le bénéficiaire s'engage à ne solliciter qu'une seule subvention auprès de la commune dans le cadre de ce dispositif. En effet, la commune ne subventionnera l'acquisition que d'un seul véhicule électrique par foyer. - Le bénéficiaire s'engage à apposer sur le véhicule électrique subventionné un autocollant remis par la commune de Saint-Maur. - Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le véhicule électrique subventionné dans un délai inférieur à 3 ans, sous peine de devoir restituer l'intégralité de la subvention à la commune. - L'aide est accordée par la Commune de Saint-Maur après examen du dossier de demande. - Le dossier de demande de subvention n'est recevable que s'il est reçu par la commune avant la commande du véhicule électrique. L'enveloppe budgétaire est prévue pour 2 véhicules par an.					http://www.saint-maur36.fr/Bornes-de-recharge-pour-vehicules-electriques.XjNAYhKliuk
Corse	Région			100%			
Grand-Est	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Hauts-de-France	Nord-Pas-de-Calais			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Picardie			50%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Région		Entreprises de moins de 50 salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions € (hors entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui) ; véhicule neuf ou d'occasion ; non cumulable avec d'autres aides locales ; subventions totales couvrant jusqu'à 70 % du coût d'acquisition HT : - Véhicule léger électrique ou à hydrogène : 6 000 € - Taxi électrique, à hydrogène ou hybride rechargeable : 6 000 € - Poids lourd électrique ou à hydrogène PTAC > 3,5t : 9 000 €	100%		Entreprises de moins de 50 salariés dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions € (hors entreprises de transport de marchandises pour le compte d'autrui) ; véhicule neuf ou d'occasion ; non cumulable avec d'autres aides locales ; subventions totales couvrant jusqu'à 70 % du coût d'acquisition HT : - Deux ou trois-roues ou quadricycle avec batterie ≤ 10 kWh : 1 500 € - Deux ou trois-roues ou quadricycle électrique avec batterie ≥ 10 kWh : 3 000 €	https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Métropole du Grand Paris	Prime à la conversion (mise à la casse d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006 à condition d'être non imposable sur le revenu (sinon avant le 1er janvier 2001) ou le 1er janvier 1997 s'il s'agit d'un véhicule essence) jusqu'à 25 % du coût d'acquisition (aides nationales et options déduites) ; véhicule neuf ou d'occasion de moins de 5 ans ; prix d'acquisition ≤ 50 000 € (options incluses) : - Véhicule léger électrique : 5 000 € si exonéré ; 4 000 € si taux imposition < 14 % ; 3 000 € si taux imposition > 14 %				Prime à la conversion (mise à la casse d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1er janvier 2006 à condition d'être non imposable sur le revenu (sinon avant le 1er janvier 2001) ou le 1er janvier 1997 s'il s'agit d'un véhicule essence) jusqu'à 25 % du coût d'acquisition (aides nationales et options déduites) ; véhicule neuf ou d'occasion de moins de 5 ans ; prix d'acquisition ≤ 50 000 € (options incluses) : - Deux ou trois-roues ou quadricycle électrique : 1 100 € si exonéré ; 900 € si taux imposition < 14 % ; 600 € si taux imposition > 14 %	https://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropole-roule-propre-179

Région	Acteurs	Véhicules		Exonération de la taxe d'immatriculation	IRVE	Deux-roues	Lien
		Particuliers	Personnes morales				
Île-de-France	Ville de Paris		Auto-écoles de moins de 50 salariés : - Véhicule électrique à double commande : 6 000 €		Personnes morales : - Jusqu'à 2 000 € (50 % du prix minimum) pour l'installation d'un dispositif de recharge des batteries amovibles pour les deux-roues	Particuliers (si mise au rebut d'un deux-roues thermique) et personnes morales : - Deux-roues limité à 45 km/h avec moteur d'une puissance ≤ 2 kW : 33 % du prix d'achat HT (limite de 400 €)	https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373
			Entreprises jusqu'à 50 salariés et auto-entrepreneurs situés à Paris/92/93/94 : - Micro-utilitaire de transport de marchandises électrique ou hydrogène < 1t : jusqu'à 1 000 € - Véhicule utilitaire léger < 3,5t électrique ou hydrogène : jusqu'à 6 000 € - Poids lourd > 3,5 t électrique ou hydrogène : 9 000 €				https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5374
			Véhicule insonorisé : - Véhicule utilitaire léger < 3,5t électrique ou hydrogène : 20 % du prix d'achat HT (limite de 2 000 €) - Poids lourd > 3,5 t électrique ou hydrogène : 20 % du prix d'achat HT (limite de 6 000 €)				https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5375
			Entreprises jusqu'à 150 salariés ayant une activité correspondant au code APE 4939B situées en Île-de-France : - Autocar électrique ou hydrogène : 9 000 €				https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5376
			Taxis parisiens : - Véhicule hybride rechargeable essence : neuf : 4 000 € ; occasion : 2 000 € - Véhicule électrique ou hydrogène : neuf : 6 000 € ; occasion : 3 000 €			Pré-équipement du parking d'une copropriété où stationne régulièrement un taxi non parisien, en prévision de l'installation d'un point de recharge : - 50 % du montant HT des travaux (limite de 4 000 €)	https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5377
			Entreprises jusqu'à 50 salariés et auto-entrepreneurs : - Deux-roues électrique : 33 % du prix d'achat HT (limite de 400 €)		Copropriétés : - Points de recharge à destination des résidents et visiteurs : 50 % du coût TTC des travaux (limite de 500 €/pdc et 4 pdc/copro) - Pré-équipement : 50 % du coût HT des travaux (limite de 4 000 €)	https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/deplacements-et-stationnement/deplacements/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5378	
	Ville de Drancy	- Achat : 1 500 € - Location avec option d'achat : 750 € + 750 € si achat du véhicule à la fin de la période de location					https://www.drancy.fr/actualites-109/le-bonus-dranceen-296.html?chash=0f91a1e15caee39911f19232983aa14
Normandie	Haute Normandie			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Basse Normandie			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Région	Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; dans le respect d'un seuil de revenu fiscal de référence sauf si demande couplée avec installation IRVE : - Véhicule électrique : 2 000 € - Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)	Achat ou location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf ; 5 véhicules maximum : - Véhicule électrique : 2 000 € - Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €)		- Véhicule électrique : 30 % du montant HT de l'acquisition et de l'installation (limite de 15 000 €), uniquement si demande pour véhicule - Véhicule à hydrogène : étude sur dossier		https://aides.normandie.fr/idee-action-mobilite-durable-aide-acquisition-pour-les-particuliers-de-vehicule-electrique-gnv-ou-0
Nouvelle-Aquitaine	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Occitanie	Région	Achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (50 gCO2/km max) d'occasion d'une valeur maximale de 30 000 € TTC auprès d'un professionnel de la région : - Personne imposable : 30 % du coût d'achat (limite de 1 000 €) - Personne non imposable : 30 % du coût d'achat (limite de 2 000 €)		100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
	Villeneuve-lez-Avignon					Pour les habitants de la commune, les agents communaux et du CCAS : aide de 200 € (limite de 25 % du prix d'achat TTC) pour un deux-roues électrique neuf. 2 demandes maximum par foyer.	http://www.villeneuvelesavignon.fr/Mobilite/C3%AD40B0
	Agglomération d'Alès	Achat d'un véhicule électrique neuf dans une concession automobile située sur le territoire de l'agglomération : 500 €					https://www.ales.fr/vie-quotidienne/developpement-durable/subvention-vehicules-electriques/
Pays de la Loire	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Cout-et-taxes-additionnelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Région			100%			https://immatriculation.ants.gouv.fr
	Bouches du Rhône	Achat en pleine propriété d'un véhicule électrique neuf, détenu pendant au moins 3 ans ou 65 000 kilomètres ; 1 000 demandes/an jusqu'à fin 2023 : 5 000 €					https://www.departement13.fr/uploads/media/CP_Stand_Du_Departement_au_Salon_de_l'Auto_2018.pdf
	Métropole Nice Côte d'Azur	Achat sur le territoire de la métropole d'un véhicule neuf 100 % électrique (catégorie M1) hors leasing, location avec option d'achat et crédit-ball ; revenu fiscal de référence inférieur à 45 000 € : 2 000 €				Deux-roues d'une puissance ≤ 125cm3 : 25 % du prix d'achat TTC (limite de 150 €)	http://www.nicecotedazur.org/deplacemement/subvention-pour-l-acquisition-d-une-voiture-100-%AD40B0